

Le budget municipal est un plan financier qui décrit comment la ville dépensera son argent sur une période d'un an. Il tient compte des orientations et projets que la Municipalité souhaite soutenir et anticipe les recettes et les dépenses pour gérer les finances publiques dans l'intérêt collectif.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

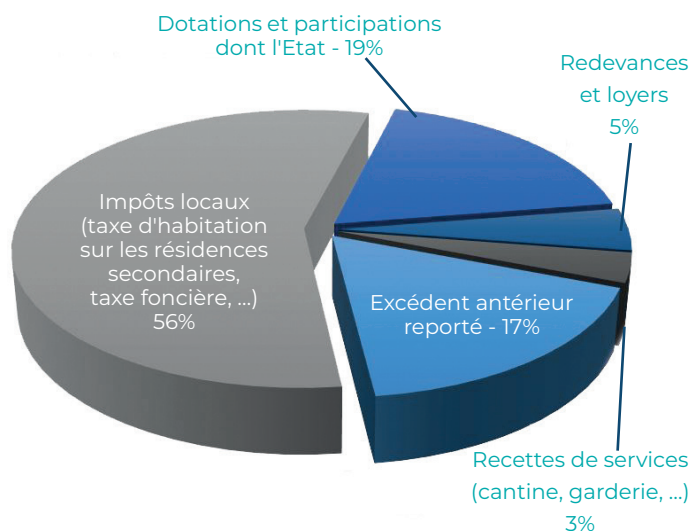


La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. Celles-ci correspondent principalement aux charges de personnel, à l'entretien de la commune ou encore aux dépenses énergétiques des bâtiments communaux.

Les dépenses d'investissement représentent les travaux et les équipements réalisés pour développer la ville tels que les travaux de voiries, la requalification de la place de la Chapelle ou encore le city stade.

Ces dépenses sont financées par les recettes d'investissement : ressources propres de la collectivité, dotations, subventions et éventuellement emprunt.

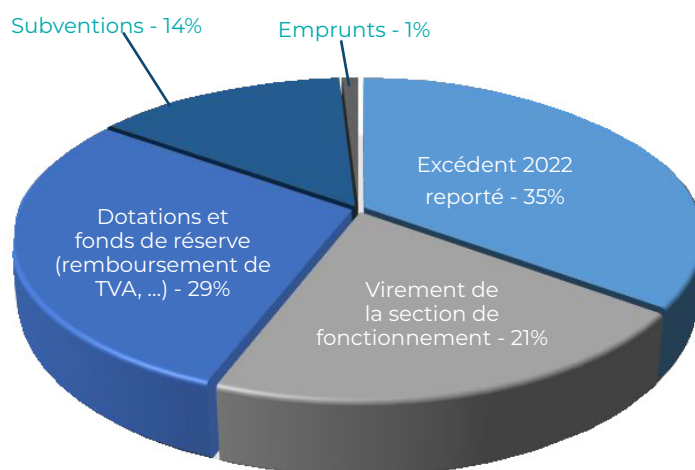
Recettes de fonctionnement



Ces recettes englobent :

Impôts et taxes	3 260 905.87 €
Dotations et participations	1 082 766.00 €
Redevances et loyers	284 350.00 €
Recettes diverses	199 150.00 €

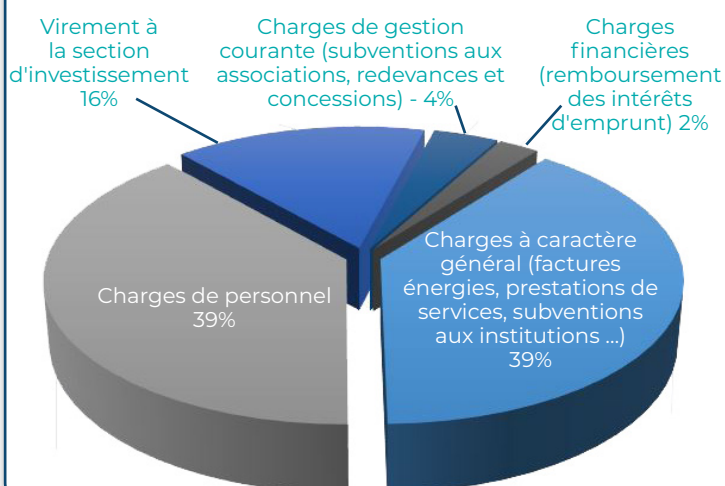
Recettes d'investissement



Subventions attendues :

Région	171 506.00 €
Département	18 181.75 €
Etat	295 883.40 €
CA2BM	36 812.05 €
FDE (Fédération Départementale d'Énergie)	100 495.00 €

Dépenses de fonctionnement



Dépenses d'investissement

